

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

AMENDEMENT

N° CL11

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Bourdeaux, M. Cinieri, M. Cordier, M. Kamardine,
Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Nury, M. Seitlinger, Mme Anthoine, M. Boucard,
Mme Gruet, M. Hetzel, M. Portier et M. Vatin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.